

MÄERTERT-WAASSERBËLLEG



Commune
de MERTERT

Affaire suivie par:

Jos Schummer

☎ 740016-21

📠 748597

✉ jos.schummer@mertert.lu

Appel de candidatures

Conformément à la loi du 18 décembre 2009 portant organisation de l'aide sociale, le collège des bourgmestre et échevins procède à un appel de candidatures pour pourvoir à **un poste de représentant de la localité de Mertert en tant que membre du conseil d'administration de l'Office Social régional**, avec siège à Grevenmacher et regroupant les communes de Biwer, Flaxweiler, Grevenmacher, Manternach, Mertert et Wormeldange.

Les candidats doivent remplir les conditions légales pour être éligibles au conseil communal.

Le mandat portera à partir du 1^{er} janvier 2020 sur une durée de 6 ans.

Ne peuvent faire partie du conseil d'administration :

- les fonctionnaires et employés du Ministère de l'Intérieur ainsi que du Ministère ayant l'aide sociale dans ses attributions,
- les bourgmestres et les échevins,
- les membres du personnel de l'office commun,
- les membres du personnel des communes qui sont desservies par l'office commun.

Les candidatures doivent être adressées au collège des bourgmestre et échevins, boîte postale 4 L-6601 Wasserbillig pour le 16 août 2019 au plus tard.

Les candidatures renseigneront les nom, prénom, matricule nationale, lieu de naissance, lieu de résidence, état civil et profession du candidat.

Wasserbillig, le 26 juillet 2019

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,